

Annexe à la Convention d'engagement pour entraîneurs



Contacts et rôles

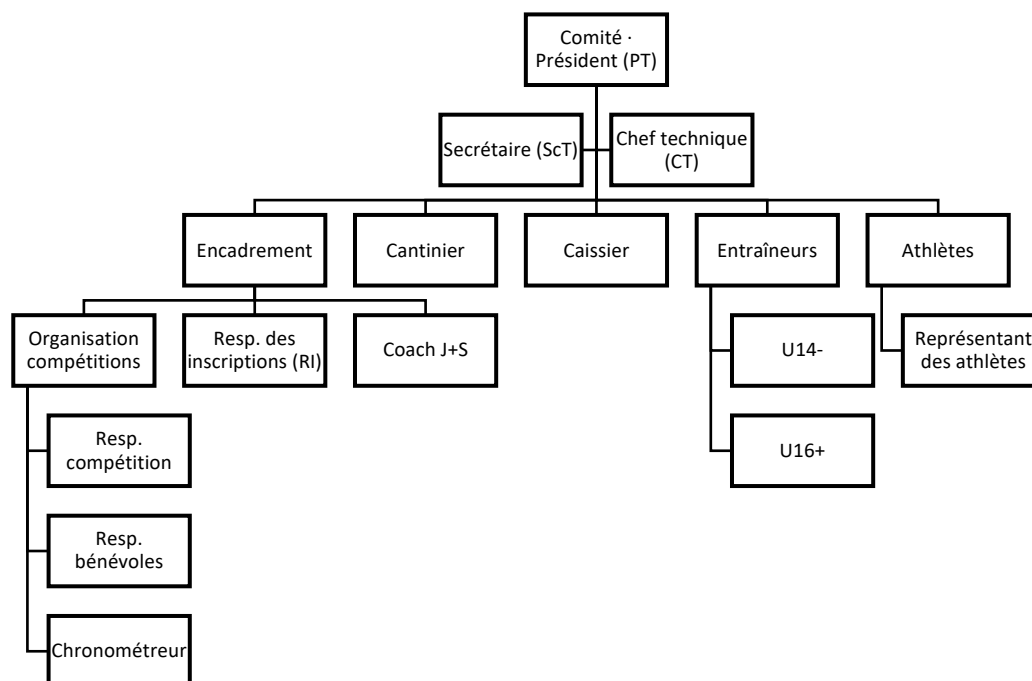
PT	Présidente	Esther Debons	president@casion.ch
CT	Chef technique	Michael Ravedoni	technique@casion.ch
RI	Responsable des inscriptions	Raphaël Nanchen	technique@casion.ch
ScT	Secrétaire	Philippe Moret	secretariat@casion.ch
Coach	Coach J+S	Valia Humbert-Delaloye	coach@casion.ch

Ressources

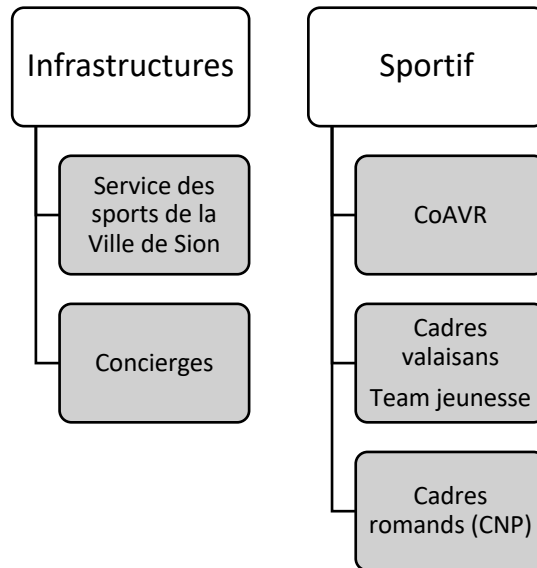
HC Trainers	https://casion.ch/hc-trainers
BDNS	https://nds.baspo.admin.ch
Tiiva	https://tiiva.ch

I. Fonctionnement

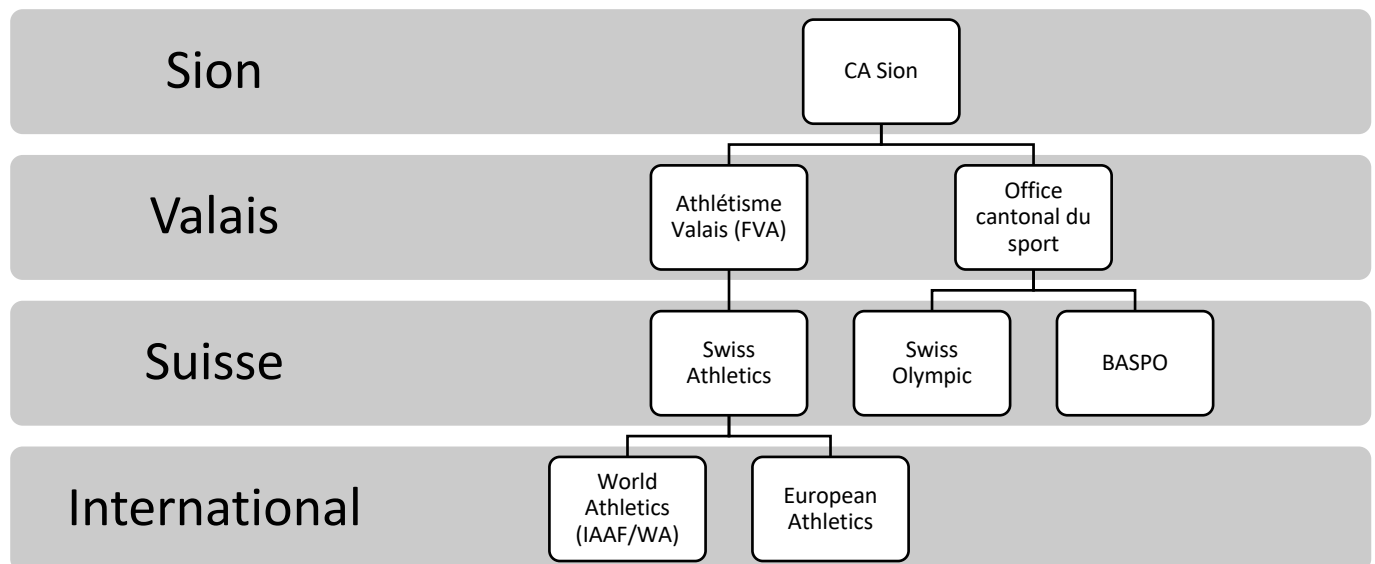
Art. 1. Structure interne du Club



Art. 2. Structure locale



Art. 3. Structure fédérative et politique



Art. 4. Jeunesse + Sport

Le Club participe au programme Jeunesse + Sport (J+S) piloté par la Confédération et l'Office cantonal du Sport. Ce programme permet au Club de recevoir des subventions pour ses activités sportives (entraînement, camp et formation). Pour recevoir une subvention, les entraîneurs doivent avoir une reconnaissance J+S. Il existe deux catégories de reconnaissance : Sport des enfants (5 à 10 ans) et Sport des jeunes (10 à 20 ans).

Le Club reçoit un montant par athlète de moins de 20 ans et par entraînement. Ceci pour autant que l'entraîneur ait la reconnaissance J+S adéquate à l'âge des athlètes. Il faut au minimum 3 athlètes par entraînement pour recevoir la subvention. Enfin, un entraîneur ne peut « rayonner » sa reconnaissance qu'à 16 athlètes au maximum.

Art. 5. Infrastructures

La Ville de Sion met à disposition du Club : le Stade de l'Ancien Stand et les salles de gym des écoles de la Ville. Le Club est également locataire des vestiaires de l'Ancien Stand, du local matériel sous les gradins et de la salle de force sous la piscine. La Ville permet d'installer des armoires dans les salles de gym pour entreposer le matériel à l'année gratuitement. Les Concierges de chaque site veillent aux aspects logistiques et concrets de cette collaboration.

II. Activités

Complément à l'Art. 2 de la Convention d'engagement

Art. 6. Planifier des entraînements

L'Entraîneur planifie les entraînements en fonction des différents mésocycles et des saisons d'athlétisme (été/hiver). Il suit le calendrier et la planification générale (si elle existe) établie par le CT.

Il conçoit les séances d'entraînement, en tenant compte des objectifs spécifiques du groupe d'entraînement selon la Politique sportive et des dernières connaissances en matière d'entraînement. Pour cela, l'Entraîneur peut s'appuyer sur les différentes ressources mises à sa disposition sous HC Trainers.

Art. 7. Encadrer les athlètes

L'Entraîneur assure la présence aux entraînements et dispense les entraînements avec son co-entraîneur, s'il en a un. Il éduque autant que possible les athlètes sur les techniques d'entraînement et sur le comportement sportif en adéquation avec la Politique sportive. Il gère la dynamique de son groupe autant que possible (voir Art. 18 pour plus d'informations).

Il surveille l'état physique des athlètes et identifie les signes de blessures potentiels. Il oriente les athlètes vers des professionnels de santé si nécessaire en suivant le Concept médico-sportif du Club. Il s'assure que les athlètes accordent du temps à la récupération entre les séances d'entraînement et les compétitions.

Art. 8. Planifier des compétitions

L'Entraîneur identifie les compétitions appropriées pour le niveau et les objectifs des athlètes. Pour cela, il se base sur la liste officielle du Club établie par le CT (voir Art. 15 pour plus d'informations).

Il inscrit les athlètes aux compétitions choisies et s'assure du respect des délais et des procédures.

Art. 9. Coacher en compétitions

L'Entraîneur guide et motive les athlètes avant, pendant et après les compétitions. Il explique les règlements de compétition ainsi que les règles de l'athlétisme. Il analyse leurs performances et leur fournit des feedbacks constructifs. Il célèbre les succès et offre du soutien en cas de contre-performance.

Art. 10. Communiquer avec les athlètes

L'Entraîneur maintient une communication ouverte et régulière avec les athlètes. Il répond aux questions des athlètes et leur apporte le soutien nécessaire.

Il communique de manière systématique avec tous les athlètes et n'exclut aucun athlète du groupe. Il communique notamment aux occasions suivantes :

- Changement d'horaire, de jour ou de lieu
- Inscription à une compétition
- Inscription à une activité
- Sélection à des cadres ou à des compétitions
- Après une compétition (résultats, feedback général)

Art. 11. Communiquer avec les parents

L'Entraîneur maintient une communication ouverte et régulière avec les parents si les athlètes sont mineurs. Il répond aux questions et aux préoccupations des parents. Il communique de manière systématique avec tous les parents et n'exclut aucun parent du groupe sur les mêmes occasions que celles de l'Art. 10.

Art. 12. Gérer le matériel et les infrastructures

L'Entraîneur prend soin du matériel et des infrastructures mises à disposition. Il accompagne et éduque les athlètes au rangement du matériel dans les armoires ainsi que dans le local matériel.

Il explique et montre à tous les athlètes où est rangé chaque objet. Il est responsable de l'état dans lequel, lui ou ses athlètes laissent le local matériel.

Il fait systématiquement un contrôle du matériel oublié sur la place d'entraînement. À la fin de chaque entraînement, il effectue un contrôle systématique du local et de l'armoire à matériel. Il remet de l'ordre en cas de désordre laissé par lui ou ses athlètes.

III. Questions fréquentes

Art. 13. Inscriptions au groupe

Quelles sont les étapes à suivre pour rejoindre mon groupe

1. L'athlète (ou les parents) prend contact avec moi
2. Je lui fais part de l'effectif de mon groupe. Si je ne le connais pas, je le demande au Secrétaire. L'effectif peut être :
 - a. complet — une liste d'attente est mise en place ;
 - b. disponible — l'athlète peut rejoindre le groupe tout de suite.
3. Je lui demande de contacter le Secrétaire ou le CT.
4. Il y a 2 possibilités :
 - a. L'effectif est *complet* : le Secrétaire va mettre l'athlète sur liste d'attente et en l'en informer. //
 - b. L'effectif est *disponible* : le Secrétaire va informer l'athlète des modalités et lui proposer 3 semaines d'essais.
5. L'athlète effectue 3 semaines d'essais. À la fin de celles-ci, il y a 2 possibilités :
 - a. L'athlète ne souhaite pas continuer : rien ne se passe. //
 - b. L'athlète souhaite continuer : aller au point 6.
6. Je transmets à l'athlète ou aux parents le formulaire d'inscription au club. Celui-ci se trouve sur *HC Trainers* ou sur les cartes de visite disponibles dans le local de matériel.
7. L'athlète est maintenant soumis à la Période d'adaptation de 6 semaines durant laquelle il démontre sa motivation.
8. Après les 6 semaines, je fais le point sur la situation ressentie avec l'athlète. Il y a 2 possibilités :
 - a. Je constate un manque de motivation ou un problème avec le respect du Règlement ou de la Charte : Je contacte le CT. //
 - b. Tout va bien, l'athlète est admis au CA Sion comme membre actif licencié. //

Un jeune rejoint mon groupe inopinément sans que je sois au courant

Ce n'est pas un problème. Prendre immédiatement contact avec lui (ou ses parents) et lui faire part du processus ci-dessus.

Un athlète de mon groupe n'est pas présent sur BDNS ou Tiiva

Demander au CT de l'ajouter.

Art. 14. Désinscription du groupe

Un athlète souhaite stopper l'athlétisme

Prendre note de la situation et contacter le CT si la situation le requiert. Transmettre ensuite à l'athlète ou aux parents le formulaire de désinscription du club qui se trouve sur *HC Trainers*.

Un athlète souhaite quitter ou changer de club

Contactez immédiatement le CT pour lui faire part de la situation.

Un athlète souhaite changer de groupe

Discuter avec l'athlète pour en connaître les raisons. Puis contacter le CT pour lui faire part de la situation.

Art. 15. Compétitions

Que dois-je faire pour inscrire des athlètes de mon groupe aux compétitions ?

1. Planifier la participation aux compétitions de mois en mois, voir en début de saison.
2. Consulter le calendrier officiel des compétitions sur Tiiva pour voir quelles sont les compétitions auxquelles le CA Sion participe financièrement et logistiquement.
3. Ajouter les athlètes participant sur Tiiva dans les délais définis par le RI.

Je suis hors délai pour inscrire des athlètes à une compétition ?

Il existe deux délais : le délai d'inscription officiel d'une compétition ; et le délai de Tiiva défini par le RI.

Si, le délai du RI (et non pas de la compétition) est dépassé, il n'est plus possible d'inscrire des athlètes. Dans ce cas, veuillez contacter le CT. Le CT prendra une décision quant à l'inscription des athlètes concernés ou non. Si le CT refuse l'inscription, les athlètes concernés s'informent par eux-mêmes des modalités d'inscription et paient eux-mêmes les frais d'inscription.

Puis-je proposer une compétition qui n'est pas dans la liste ?

Il n'est pas possible d'inscrire des athlètes dans une compétition qui n'est pas sur le calendrier officiel du CA Sion. Cependant une demande d'ajout peut être faite auprès du CT. Si la demande est acceptée, la compétition est ajoutée. Si aucune demande n'est faite ou celle-ci est refusée, les athlètes assument les charges relatives à la participation de la compétition.

Un athlète ne vient pas à une compétition à laquelle je l'ai inscrit

En cas d'absence à une compétition d'un athlète inscrit par le CA Sion, l'athlète rembourse les frais d'inscription et les frais déjà engagés par le CA Sion pour lui. La présentation d'un certificat médical l'en dispense. Je transmets à l'athlète ou aux parents le formulaire de Remboursement des frais d'inscription aux compétitions. Celui-ci se trouve sur *HC Trainers*.

Art. 16. Jeunesse+Sport

Que sont les présences J+S

Les présences J+S permettent au club d'encaisser des subventions. Ces subventions sont la deuxième source de revenus pour le club. Il est donc très important de remplir ces présences.

Comment entrer les présences J+S

Sur BDNS avec mon compte personnel. Je contacte le Coach J+S si j'ai besoin d'aide.

Art. 17. Communication

Par quel moyen puis-je communiquer avec mon groupe

Vous pouvez communiquer avec votre groupe par le moyen que vous préférez. Néanmoins, l'utilisation d'un groupe WhatsApp est à privilégier. Il est recommandé d'ajouter sur ce groupe WhatsApp les parents des athlètes et si possible, les athlètes dès U16.

Comment communiquer avec les parents des jeunes

Idem.

Art. 18. Vie du groupe

Un athlète se blesse à moyen ou long terme

Je contacte les parents de l'athlète pour en parler. J'oriente l'athlète vers un professionnel de santé en suivant le Concept médico-sportif du CA Sion. Si la blessure se poursuit sur plus de 8 mois, je contacte le CT.

Un athlète se blesse à l'entraînement

Je contacte immédiatement les parents pour les en informer. Je prends contact avec lui la semaine d'après s'il n'est pas de retour à l'entraînement.

Une athlète est malade

Je ne le met pas comme présent sur BDNS.

J'ai l'impression qu'un athlète revient trop vite à l'entraînement après sa blessure

Je contacte les parents pour demander le retour du médecin ou du physiothérapeute de l'athlète. Si des doutes persistent, je contacte le CT qui peut prendre des mesures de protection supplémentaires.

Je m'aperçois qu'un athlète change de situation familiale ou déménagement

Je demande aux parents ou à l'athlète ses nouvelles coordonnées que je transmets au RI.

J'ai des problèmes relationnels ou des conflits avec un athlète

Dans la mesure du possible, je prends contact avec l'athlète pour en parler. Si cela ne suffit pas, je contacte les parents afin de les consulter. Si cela s'avère infructueux, je contacte le CT.

J'ai des problèmes relationnels ou des conflits avec un parent

Dans la mesure du possible, je prends contact avec les parents pour en parler. Si cela s'avère infructueux, je contacte le CT ou le PT.

Art. 19. Matériel et infrastructure

Je perds un badge ou une clé

Contacter le CT pour lui faire part de la situation.

Un athlète ou moi-même endommageons du matériel

Contacter le CT pour lui faire part de la situation. Si besoin, le numéro de téléphone du concierge est toujours présent dans les salles de gym sur la fiche du matériel sur la face intérieure de la porte de l'armoire à matériel.

Art. 20. Absence ou remplacement

Je ne peux pas être présent à un entraînement

Je contacte immédiatement le CT et cherche par moi-même un remplaçant parmi les autres entraîneurs. Si aucun entraîneur n'est disponible, je peux consulter la liste des entraîneurs remplaçants sur HC Trainers. Si je n'en trouve pas, je contacte à nouveau le CT.

Je ne peux pas être présent à une compétition

Je contacte immédiatement le CT qui va chercher un remplaçant.

Art. 21. Bénévolat

Dois-je m'inscrire comme bénévole aux compétitions

Non. Vous coachez un groupe, pas besoin de s'inscrire comme bénévole. Si vous ne coachez pas de groupe et souhaitez donner un coup de main, vous pouvez alors vous inscrire, oui.

Comment inscrire les parents comme bénévoles pour les différentes manifestations

Pour cela, il faut utiliser Tiiva. Chaque parent possède un compte personnel et unique sur Tiiva. Si ce n'est pas le cas, contacter le RI. Par ce moyen, les parents peuvent s'inscrire comme bénévoles aux manifestations.